



OCTOBRE 2025

Patrimoine de A à Z

L'inflation a de l'avenir !

Les sujets de préoccupations changent vite dans un monde en mouvement et la bataille contre l'inflation qui a animé les banques centrales de la planète post-covid apparaît parfois aujourd'hui comme un sujet appartenant au passé.

Même si l'inflation n'est pas totalement revenue à sa cible, notamment aux États-Unis, nous avons observé globalement une trajectoire descendante des taux d'inflation qui s'est dessinée depuis mi-2023, après une période hautement inflammable cumulant choc des prix énergétiques, pénurie dans l'industrie et boom des prix alimentaires.

Cette perception d'un atterrissage en cours de l'inflation a fait baisser l'attention à son égard d'autant qu'une pléthore de thèmes de préoccupations a émergé ces derniers mois.

Jetons un coup d'œil sur l'actualité de la planète en se concentrant essentiellement sur des sujets d'ordre purement économiques (N.D.L.R. hors géopolitique).

L'inflation ne paraît pas avoir le vent en poupe à l'instant T

- **En Europe**, l'inflation a bien réintégré sa cible de 2 % et évolue depuis autour de ce niveau. Les sujets de souveraineté font la une de l'actualité. La réaction choc face au désengagement des États-Unis et la décision de lancer des plans de relance (« Re-Arm Europe », plan Allemand de 1000 Mds € pour la défense et les infrastructures) constituent de nouveaux moteurs de croissance.

Des budgets colossaux autour de ce thème devraient se déployer progressivement et seront peu générateurs d'inflation à court terme.

- **En Chine**, le sujet du moment est celui de la lutte contre la déflation, alors que le pays n'a pas profité d'un retour à une croissance domestique dynamique post-covid tant il a été lesté par les difficultés de son secteur immobilier. Nous y reviendrons ci- après.

- **Aux États-Unis**, le nouveau sujet de préoccupation de la Fed est l'emploi qui subit actuellement des dégradations à la fois **du fait de la déstabilisation provoquée par la politique migratoire du président américain et du fait de l'arrivée des applications de l'intelligence artificielle**. Cette dégradation du marché de l'emploi traduit une moindre pression à la hausse des salaires et un impact négatif pour le consommateur, deux phénomènes peu à même de favoriser la hausse des prix.

Néanmoins, un premier élément vient tempérer ce constat : **les nouveaux droits de douane qui sont appliqués depuis peu aux importations de biens aux États-Unis devraient, dans les mois à venir, impacter les revenus des entreprises américaines qui seront elles-mêmes amenées à les répercuter sur le consommateur final**, ceci afin de préserver leurs marges et leur rentabilité. La question est : quand ?

Autre élément marquant du nouveau mandat de Donald Trump : **la Fed est sous pression.**



L'indépendance des banques centrales, un gage de stabilité et de confiance

Depuis plusieurs décennies, **l'indépendance des banques centrales est devenue un fondement essentiel de la stabilité économique mondiale.** Cette autonomie leur permet de prendre des décisions difficiles mais nécessaires à long terme, comme relever les taux pour contrôler l'inflation, **même si cela peut freiner temporairement l'économie et augmenter le chômage.** Sans cette séparation du pouvoir politique, les gouvernements pourraient céder à la tentation de favoriser des politiques monétaires accommodantes avant les élections, créant ainsi des déséquilibres économiques durables qui compromettraient la stabilité des prix.

La stratégie de Donald Trump

Depuis son retour au pouvoir, **Donald Trump ne cache pas sa volonté de reprendre le contrôle de la Réserve fédérale. Sa stratégie : installer une majorité favorable à ses vues économiques au conseil des gouverneurs afin d'y implémenter sa politique.**

L'objectif affiché est de stimuler l'économie en forçant des baisses rapides de taux, mais l'enjeu réel est d'aligner la politique monétaire sur les besoins budgétaires d'une administration aux déficits croissants.

Pour ce faire, Donald Trump ne cesse d'en appeler à un départ de l'actuel patron de la Fed, Jerome Powell, qui fait l'objet de fortes et multiples pressions alors que ce dernier ne doit en principe quitter ses fonctions qu'en mai 2026. Dans le même temps, une tentative de limogeage d'une des membres de la Fed, Lisa Cook, a été temporairement bloquée par la Cour suprême qui a reporté l'audience au mois de janvier 2026. Et dernièrement, la nomination express de Stephen Miran (en congé sans solde de la Maison-Blanche) au Conseil des gouverneurs, juste avant une réunion cruciale de la Fed, illustre cette offensive.



Un rappel de l'histoire

Cette situation rappelle les années 1970, quand le président Nixon plaça Arthur Burns à la tête de la Fed. Cédant aux pressions politiques, Burns abaissa les taux de 9 % à 3 % fin 1972 afin de faciliter la réélection de Nixon. Les conséquences furent désastreuses : une flambée inflationniste (12 % fin 1974), suivie d'une remontée tardive des taux et finalement d'une récession.

En résumé, **l'histoire économique nous enseigne que la politisation des décisions monétaires conduit généralement à une inflation plus élevée, une croissance instable et une monnaie affaiblie.**

Si les pressions politiques sur les banques centrales ne sont pas nouvelles, la situation actuelle concernant la première économie du monde constitue un point d'attention.

L'empire du milieu en ordre de bataille contre la déflation

Un constat : près de **27 % en glissement annuel à septembre⁽¹⁾** des entreprises industrielles chinoises enregistrent aujourd'hui des pertes, un niveau inédit depuis 2001 ! Par exemple, BYD, le constructeur automobile chinois, a été obligé de baisser ses prix de 20 % en interne pour faire face à la concurrence.

Le gouvernement chinois a donc revu ses priorités, s'emparant du problème structurel majeur des surcapacités de production. Il vient officiellement de déclarer la guerre à la concurrence intensive que se livrent entre elles les entreprises chinoises. L'objectif est d'enrayer la spirale déflationniste à l'œuvre dans le pays.

Pour les partenaires commerciaux de la Chine, cela signifie un allègement de la pression concurrentielle des biens chinois mais aussi un impact sur les prix hors Chine, avec a minima une stabilisation voire une hausse des prix.

Vous l'aurez compris, dans les mois à venir, en matière d'inflation, il va falloir rester vigilant.

Et comme l'a dit Karl Otto Pöhl, président de la Bundesbank de 1980 à 1991 : « L'inflation, c'est comme la pâte dentifrice : une fois qu'elle est sortie du tube, il est impossible de l'y faire rentrer ; ainsi, il vaut mieux ne pas appuyer trop fort sur le tube. »

Rédigé le 15 octobre 2025

Béatrice Pauget

Gérante Allocataire Allianz Banque



(1) Source : [Direction du Trésor](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwim1LK696WQAxVxVKQEHSj4LoIQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.tresor.economie.gouv.fr%2FArticles%2F1ecc6b57-3ae5-4cc3-8cf2-677e7e09a384%2Ffiles%2F981fc27e-77e2-45e4-9216-7711d5cd4282&usg=AOvVaw1VCOPXVrzw9tpSxERj5JMA&opi=89978449ent).

(<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwim1LK696WQAxVxVKQEHSj4LoIQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.tresor.economie.gouv.fr%2FArticles%2F1ecc6b57-3ae5-4cc3-8cf2-677e7e09a384%2Ffiles%2F981fc27e-77e2-45e4-9216-7711d5cd4282&usg=AOvVaw1VCOPXVrzw9tpSxERj5JMA&opi=89978449ent>).

De la donation simple à la libéralité avec charges

En présence de biens mobiliers ou immobiliers suffisants dans un patrimoine, il peut se révéler opportun d'effectuer une donation du vivant à ses enfants et/ou petits-enfants, plutôt que de les leur transmettre au décès par succession.

Les objectifs d'une donation peuvent être multiples. En présence de plusieurs enfants et en organisant un partage, éviter de générer à terme une mésentente ; mais aussi leur épargner les limites de l'indivision. Ce peut être également les aider du point de vue matériel et in fine, leur permettre de s'acquitter de droits de mutation à titre gratuit optimisés.

Ainsi la donation constitue une solution incontournable de la gestion et de la transmission du patrimoine ; elle est définie comme l'« acte par lequel le donateur se dépouille actuellement et irrévocablement de la chose donnée en faveur du donataire qui l'accepte⁽¹⁾ ».

De la donation simple ...

En pratique, il est fréquent de recourir :

Au don manuel qui consiste dans la simple remise matérielle de la chose donnée. Il est régulièrement utilisé compte tenu de sa simplicité et son faible coût. En revanche, il ne peut pas viser certains biens mobiliers, ni porter sur un immeuble car sa transmission doit nécessairement être constatée par un notaire.



Aux donations notariées, avec notamment :

- **La donation en avancement de part successorale** qui est une simple avance faite à un héritier, qui bénéficie immédiatement du bien dont il aurait hérité plus tard. Il en est donc tenu compte pour le règlement de la succession du donateur suivant la valeur au jour du décès du bien donné.
- **La donation hors part successorale** dont la valeur est de fait limitée à la fraction du patrimoine dont le donateur peut librement disposer au profit de tout héritier, de membres de la famille ou de tiers ; c'est-à-dire sans léser ses héritiers réservataires.
- **La donation-partage** qui permet, à la fois, de donner et de répartir les biens donnés à plusieurs bénéficiaires. Par comparaison à une donation simple, elle offre une grande stabilité. En effet, les biens transmis ne sont pas rapportables à la succession et ces derniers sont évalués au jour de la donation (et non au jour du décès) pour le calcul de la réserve⁽²⁾. De sorte que, la liquidation de la succession du donateur est facilitée, les plus ou moins-values constatées au jour du décès n'étant pas prises en considération.

(1) Article 894 du code civil.

(2) Article 1078 du code civil.



Focus : rapport civil versus rapport fiscal

Le rapport civil vise à assurer l'égalité entre les héritiers, lorsque le défunt a consenti des libéralités à certains d'entre eux. Ainsi, quelle que soit la date du don, les biens reçus sont pris en compte pour déterminer leurs droits sur la succession, sauf dispositions contraires. Ce rapport est effectué selon la valeur du bien au jour du partage et son état au jour de la donation.

Le rapport fiscal consiste, à l'occasion d'une nouvelle donation ou d'une succession, à tenir compte des dons consentis auparavant par le donateur ou le défunt à un même bénéficiaire pour la liquidation des droits dus. Ce rapport porte sur l'ensemble des donations consenties à l'exception de celles enregistrées au-delà de 15 ans et des dons de sommes d'argent exonérés⁽³⁾.

... À la libéralité avec charges

Pas toujours très connues, les donations peuvent être affectées de certaines charges pour répondre à des situations spécifiques. Les aménagements sont multiples mais on peut notamment retenir :

La donation aménagée d'une clause d'inaliénabilité

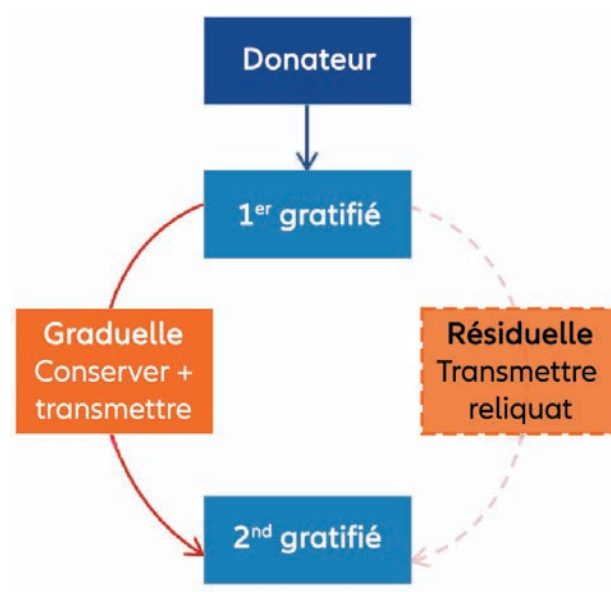
Cet aménagement impose au donataire de conserver le bien donné pendant une certaine durée.

Il est fréquemment utilisé lorsque les parents entendent transmettre à leur enfant, sans qu'il ne soit en mesure de céder le bien donné et en dilapider le prix de vente avant d'avoir atteint une certaine maturité.

La donation dite « graduelle » ou « résiduelle »

Il s'agit de donner un bien ou son reliquat à deux personnes successives :

- **Graduelle** : elle oblige le 1^{er} gratifié à conserver sa vie durant le bien reçu et, à son décès, à le transmettre au 2nd gratifié désigné à l'avance par le donateur.
- **Résiduelle** : elle contraint le 1^{er} gratifié uniquement à transmettre l'éventuel reliquat du bien reçu, à son décès.



(3) Article 790 G du CGI.

Fiscalement, ces dons donnent lieu à deux impositions distinctes⁽⁴⁾ :

- **Lors de la donation** : seul le 1^{er} gratifié est redevable des droits de donation calculés sur la valeur du bien au jour du don ;
- **au décès du 1^{er} gratifié** : le 2nd gratifié est redevable des droits de donation calculés sur la valeur du bien au jour du décès, en fonction du lien de parenté avec le donateur initial (et non avec le 1^{er} gratifié) et après imputation des droits acquittés par le 1^{er} gratifié.

Cet aménagement est utilisé, notamment en présence d'une fratrie dont l'un des membres souffre de facultés altérées. Les parents donnent un bien productif de revenus à l'enfant handicapé (1^{er} gratifié) pour lui assurer des ressources sa vie durant, puis à son décès, le bien ou son solde revient à son frère/sœur (2nd gratifié).

Votre conseiller Allianz saura étudier avec vous l'intérêt patrimonial d'une donation mais cela étant, votre notaire restera en la matière votre interlocuteur incontournable.



Points à retenir :

- En présence de biens mobiliers ou immobiliers suffisants dans un patrimoine, il peut être opportun d'effectuer une donation de son vivant à ses enfants et/ou petits-enfants, plutôt que de les leur transmettre au décès par succession.
- La donation est caractérisée par l'appauvrissement et l'intention libérale du donateur, ainsi que l'acceptation du donataire.
- La donation-partage offre une grande stabilité par la fixation de la valeur des biens donnés au jour du don.
- Les donations graduelles ou résiduelles présentent un intérêt en présence d'un enfant handicapé.

(4) N° 70 du BOI-ENR-DMTG-10-20-50-10.

Profitez du nouveau fonds structuré Allianz

Qu'est-ce qu'un produit structuré ?

Un produit structuré est un placement (fonds d'investissement, titre de créance, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier sous-jacent (action, indice boursier). Sa formule de calcul est définie à la souscription, et les conditions de rendement sont fixées à l'avance.

Il peut inclure des mécanismes de garantie afin de limiter le risque de perte en capital.

Il y a une grande variété de produits structurés, avec des niveaux de risque adaptés à tous les profils d'investisseur.

Ils sont présentés avec différents scénarios favorables et défavorables. Cela permet de connaître à l'avance la performance et le risque prévisionnel associé.

Les produits structurés peuvent être proposés en assurance vie ou en comptes-titres.

Quel est son objectif et pourquoi cet engouement ?

Il comporte une espérance de rendement plus importante que les placements sans risque (le fonds en euros d'un contrat d'assurance vie par exemple), grâce à une prise de risque définie à l'avance, au moment de la souscription de ce fonds.

Dans le cas où le support est conservé jusqu'à son terme, grâce à leurs mécanismes de protection du capital, les produits structurés permettent d'obtenir plus de rendement pour son épargne, sans s'exposer totalement à la volatilité des marchés financiers.

Les épargnants, dont la rémunération de leurs placements sécurisés a baissé avec la baisse des taux d'intérêts, sont donc séduits par une prise de risque déterminée à l'avance, en échange d'une espérance de rendement plus importante.



En résumé

Le fonds structuré est une excellente source de diversification de son épargne. Il peut être utilisé **en complément d'autres fonds** plus classiques tels que le fonds en euros (placement sûr mais avec une rémunération faible), ou en complément d'une Gestion Profilée ou Délégée (le choix de l'allocation de votre épargne est défini et suivi dans le temps par la banque ou la compagnie d'assurances). Il présente donc un couple rendement/risque très intéressant.

Zoom sur le fonds structuré Allianz

Disponible au sein des offres Allianz Vie Fidélité et Allianz Capitalisation Fidélité, Allianz Multi Épargne Vie, Tellus, Tellus Avenir, Ideavie, AGF Itinéraires Epargne, La Retraite Allianz 2, Allianz Yearling Vie, Allianz Yearling Capitalisation, Yearling Access, Yearling Access Capitalisation, la nouvelle unité de compte Allianz Horizon Neo Octobre 2025⁽¹⁾ offre un gain possible de 7,60 % (taux de rendement annualisé) par année écoulée dès la deuxième année, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé et jusqu'au 8 ans maximum.

(1) Support en unités de compte présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à son échéance. Offre soumise à conditions consultables dans les documents décrivant ce support (brochure commerciale, DIS...) disponibles auprès de votre conseiller.



Allianz Horizon Neo Octobre 2025 est un fonds à formule dont la performance repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations sélectionnées avec toute l'expertise d'Allianz Global Investors.

La promesse client d'Allianz Horizon Neo Octobre 2025 est la suivante : 7,60 % (taux de rendement annualisé) par année écoulée si le panier de valeurs est stable ou positif, soit chaque année à partir de la 2^e année, soit au terme de la durée du fonds (8 ans).

En cas de sortie avant son échéance (ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé), à la suite d'un arbitrage, d'un rachat partiel ou total ou de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat, impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour. Il existe un risque de perte en capital.

Et si le panier de valeurs est négatif jusqu'au terme des 8 ans :

- le client est remboursé de son capital net investi⁽²⁾ si la baisse du panier n'est pas supérieure à 20 % (protection du capital) ;
- si le panier de valeurs a baissé de plus de 20 % mais moins de 40 %, le client subit la baisse du panier⁽²⁾ ;
- si le panier de valeurs a baissé de plus de 40 %, la perte du client est limitée à 40 %⁽²⁾ (garantie du capital à 60 %).

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Octobre 2025 est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo Octobre 2025 qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Une opportunité d'investissement limitée dans le temps : sa commercialisation est ouverte jusqu'au 16 janvier 2026 pour les versements et arbitrages et jusqu'au 30 janvier 2026 pour les souscriptions (dans la limite de l'enveloppe de commercialisation disponible et définie par Allianz).

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour en savoir plus !

En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performance des marchés financiers, avec un risque de perte en capital. En effet, Allianz s'engage sur le nombre d'unités de compte mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

(2) Après déduction des frais de gestion du contrat et le cas échéant de la cotisation annuelle à l'association ANCRE.

Allianz France publie son nouveau rapport de durabilité sur l'exercice 2024

Dans un monde marqué par des turbulences climatiques, géopolitiques et économiques, le développement durable est une nécessité pour bâtir un avenir plus résilient, pour nos clients et la société dans son ensemble. En tant qu'assureur et investisseur responsable, nous avons un rôle fondamental à jouer dans la résolution des grands défis collectifs.

Le rapport de durabilité 2024 témoigne de notre détermination à anticiper les défis climatiques et à collaborer avec nos parties prenantes pour garantir un impact sociétal et écologique durable.



Allianz France a intégré sa feuille de route climat au cœur de sa stratégie de durabilité, avec 23,8 milliards d'euros d'investissements durables et une réduction de 44,1 % de sa consommation d'énergie depuis 2019. L'objectif est de garantir une protection pérenne pour ses assurés tout en contribuant à la transition écologique.

Le rapport détaille les initiatives visant à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, notamment par l'investissement dans des projets d'énergie renouvelable. Ces actions sont soutenues par une stratégie de gestion des risques et de prévention, essentielle pour anticiper les défis environnementaux.

Les collaborateurs jouent un rôle central dans la réussite d'Allianz France, en accompagnant quotidiennement 5 millions de clients. L'entreprise valorise leurs aspirations et besoins, avec des initiatives telles que le mécénat de compétences et des collectes de fonds au profit d'associations.

Allianz France encourage une culture de l'apprentissage tout au long de l'année. 5 % du temps de travail sont dédiés à la formation continue et au développement personnel des collaborateurs, un investissement important qui soutient l'excellence opérationnelle et accompagne les transitions dans nos métiers et activités.



La collaboration avec les parties prenantes est essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux, permettant à Allianz France de tenir ses engagements de durabilité à long terme. L'entreprise mise sur une approche collective pour renforcer sa contribution à la société.

Allianz France joue un rôle pédagogique en prévention, sensibilisant les jeunes aux risques climatiques pour renforcer la résilience collective. En indemnisation, nous innovons avec des unités mobiles et des délais prolongés pour les catastrophes naturelles et notre maillage territorial de plus de 2 500 points de vente assure une proximité précieuse avec nos clients.

Découvrez comment la durabilité s'intègre au cœur de nos activités !

[Rapport durabilité Allianz France 2024](https://www.allianz.fr/content/dam/onemarketing/azfr/common/marque/pdf/ALLIANZ_RAPPORT_DURABILITE_2024_VDEF_ACCESSIBLE.pdf)

(https://www.allianz.fr/content/dam/onemarketing/azfr/common/marque/pdf/ALLIANZ_RAPPORT_DURABILITE_2024_VDEF_ACCESSIBLE.pdf).

Et si votre épargne donnait vie à vos projets ?

Qu'il s'agisse de **réaliser un rêve, préparer l'avenir, soutenir votre famille, protéger vos proches** ou encore de **contribuer à un monde plus durable**, votre épargne est un véritable levier. Pour vous inspirer et vous guider, nos experts Allianz partagent leurs conseils à travers des vidéos et des articles réalisés avec Le Figaro Magazine et Le Particulier. Vous y trouverez des clés simples et concrètes pour avancer dans vos projets patrimoniaux, à votre rythme.

À titre d'exemple, nos experts vous expliquent comment aider vos proches de votre vivant en combinant assurance vie et donation où vous partagent les engagements d'Allianz pour contribuer à un monde plus durable.



Pour en savoir plus et découvrir le témoignage de nos experts en vidéo : epargnerpourvosprojets.lefigaro.fr

Allianz France soutient le Marathon Rose de Casiopeea

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 2025, l'association Casiopeea a organisé la troisième édition du Marathon Rose, une initiative qui non seulement sensibilise au cancer du sein, mais célèbre également le patrimoine et la force des femmes. Ce marathon unique consiste en une marche nocturne de 42 kilomètres à travers l'Île-de-France, offrant aux

participantes l'occasion de se dépasser et de se reconnecter avec leur force intérieure.

Contrairement aux marathons traditionnels, le Marathon Rose ne met pas l'accent sur la compétition, mais sur la puissance d'un mouvement collectif, symbolisant la résilience des femmes face à la maladie.

Cette année, le marathon a réuni 100 participantes, dont 18 collaboratrices d'Allianz, démontrant l'engagement de l'entreprise envers cette cause. Ensemble, elles ont marché pour la vie, pour l'espoir, et pour un avenir où chaque femme peut retrouver sa place, son rythme, et valoriser son patrimoine personnel et collectif.



Avertissement

Ce document a été préparé par Allianz Patrimoine, direction d'Allianz France, dont le siège social se situe au 1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'Allianz Patrimoine au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Allianz Patrimoine s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, Allianz Patrimoine ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Ce document a pour seul objet de fournir à titre d'information une perspective générale de l'environnement macroéconomique. Par conséquent, ces informations ne sauraient constituer ni une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Patrimoine sont strictement interdites.

Achévé de rédiger le 15 octobre 2025. Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Jean-Paul Angibaud / Sabrina Bakhtaoui / Caroline Barnéoud Rousset / Claire de Tarle / Alain Dumas / Florian Dussert / Noamane El-Fahid / Loïc Glairon Mondet / Vincent Favrel / Cyril Geronimi / Gwenaëlle Griveau / Joël Jacquement / Paulette Josse / Sylvie Lacombe-Allard / Lucas Lavenant / Nicolas Nowaczyk / Béatrice Pauget / Sophie Pelet-Prigent / Laurent Remond / Tania Roger / Éric Sablé / Chantal Sourzat / Nicolas Tétart / Anne-Sophie Ville.

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681 879 255 euros - 340 234 962 RCS Nanterre.

Allianz IARD

Société anonyme au capital de 991 967 200 euros - 542 110 291 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances

Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris la Défense cedex

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

